

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du 6 mars 2025

DATE DE CONVOCATION

26 février 2025

DATE D’AFFICHAGE

10 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE : 15****PRÉSENTS : 13****VOTANTS : 15****Assistaient à la réunion :**

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Michel DEMEURE, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Isabelle ROBION, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET

Excusés :

Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY.

Secrétaire de séance :

Jean-Gabriel DEPINOY

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 06 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire sollicite l’avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS.

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus des réunions de la CCPC :

- ✓ **Lundi 24 Février :** Conseil communautaire ou nous avons abordé la composition de la commission chargée d’étudier l’opportunité de passer en Comité d’Agglomérations. Monsieur le Maire informe les conseillers qu’il a été élu pour participer à cette commission avec douze autres élus communautaires. Nous avons aussi longuement échangé sur l’éventuelle création d’une brigade de l’environnement et, compte tenu de nombreuses questions sans réponses mais aussi d’un projet de loi sur les prérogatives des polices municipales, cette question sera revue en mai ou juillet.
- ✓ **Jeudi 27 Février :** Séance d’information sur la végétalisation de nos communes à Terrabundo : un mot d’ordre : « laissons faire la nature »
- ✓ **Mardi 04 Mars :** Comité de Pilotage de la CADA avec proposition d’actions
- ✓ **Mardi 04 Mars :** Commission 3 avec un point sur les tarifs du portage des repas et une présentation de l’application « JobAnime »
- ✓ **Mercredi 05 Mars :** Réunion des Maires : La gestion des eaux pluviales.

2.2 ADHESION GROUPEMENT COMMANDE CCPC - VERIF REGLEMENTAIRE ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l’article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération CC_2025_025 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d’une convention de groupement de commandes « Vérification règlementaire et maintenance des extincteurs »,
Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l’objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du coordonnateur.

Où l’exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De participer au groupement de commandes « Vérification règlementaire et maintenance des extincteurs »,
- D’autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Dans ce Procès-Verbal

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE	3
4	DELEGATION ACTION SOCIALE	3
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE	3
6	DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION	4
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	5
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES	5

2.3 ADHESION GROUPEMENT COMMANDE CCPC - VERIF REGLEMENTAIRE DES ERP

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération CC_2025_026 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes

« Vérification règlementaire des Etablissements recevant du public (ERP) »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De participer au groupement de commandes **« Vérification règlementaire des Etablissements recevant du public (ERP) »,**

D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

2.4 OBLIGATION DEPOT DP POUR CLOTURE

Depuis la réforme des autorisations d'urbanisme issue du décret n°2007-817 du 11 mai 2017 le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis hormis pour les projets situés dans certains secteurs sauvegardés, et dans les sites inscrits ou classés.

L'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme permet au Conseil Municipal de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire.

Au sens de l'urbanisme constituent des clôtures les murs, murets, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôtures, destinés à fermer un passage ou un espace.

Une clôture ne marque pas seulement la limite de propriété, mais constitue un élément architectural structurant et fondamental dans le paysage communal qu'il convient de réglementer, d'autant qu'il est l'ouvrage immédiatement perceptible de la voie publique et susceptible d'avoir un impact souvent déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue, d'un quartier.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R421 et suivants,

Vu l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005 portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme

Vu le décret 2007-18 du 15 janvier 2017 pris pour l'application de l'ordonnance susvisée Vu le Plan Local d'urbanisme,

Considérant que depuis le 15 janvier 2007 le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis, hormis dans les secteurs sauvegardés et les sites inscrits ou classés.

Considérant qu'en application de l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE de soumettre l'édification des clôtures à la procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

2.5 PRESENTATION DU TIERS LIEU « LES EVIDENCES » DE BACHY

Henry Foutry, porteur du projet présente au conseil le Tiers-Lieu "Les Evidences" et ses actions à venir . Il s'agit d'un lieu à Bachy où sont montés des projets d'intérêt collectif.

3 Délégation Education, enfance, jeunesse

3.1 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DU 25 FEVRIER.

Perrine PANAROTTO fait un point de la dernière réunion du CMJ.

Nos jeunes ont des idées. Ils souhaitent porter les livres de la médiathèque aux habitants qui ne peuvent se déplacer (organisation à voir avec la médiathèque).

Ils souhaitent aussi organiser une « boom » pour les enfants qui fréquentent l'école primaire suivie d'une autre boom pour les collégiens.

Enfin ils souhaitent :

- ✓ Bloquer la date du dimanche 27 avril pour "Nettoyons la nature"
- ✓ Etudier une participation aux animations de la Ligue Protectrice des Oiseaux pour une labellisation du village avec les seniors
- ✓ Participer à la cérémonie des CMJ de la Pèvèle à Orchies (attente de la date).

3.2 POINT SUR LES TRAVAUX REALISES A L'ECOLE PENDANT LES VACANCES D'HIVER.

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux, fait un point des chantiers organisés pendant les vacances de février.

Le chauffage de l'école a été réparé et un nouveau portail a été posé. Il reste à poser une plaque avec le nom de l'école.

4 Délégation action Sociale

4.1 POINT SUR LA COMMISSION LOGEMENT.

Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge de l'action sociale, fait un point sur les demandes de logements et le résultat des dernières commissions. 3 logements ont été attribués et deux sont en cours d'étude.

4.2 POINT SUR LE DISPOSITIF C.A.D.A SUITE A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 04 MARS.

La réunion du Comité de Pilotage de la CADA avait été décalée au 4 mars. Monsieur le Maire présente les éléments qui lui ont été fournis lors de ce Comité de pilotage. La CCPC a fourni de nombreuses fiches thématiques d'actions qu'il est possible de mettre en place.

Le 24 mars aura lieu l'opération Tranquillité Seniors.

5 Délégation aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

Michel Demeure, conseiller délégué à l'urbanisme et aux travaux fait le point des travaux en cours sur la commune :

- Un visiophone a été installé à la crèche et la garderie
- Un banc a été remis à niveau près de l'abribus et un autre a été remis avec une poubelle rue Charles POLLET suite à des dégradations (un mail sera envoyé aux riverains pour les informés qu'en cas de nouvelles dégradations, ce banc sera retiré).
- Une partie des lames de la terrasse de la médiathèque a été remplacée.

5.2 INFORMATION SUR LA LOI Z.A.N

Monsieur le Maire reprend les éléments contenus dans une information faite par l'Association des Maires de France (AMF) laissant apparaître des assouplissements dans le calendrier d'application de cette loi.

5.3 DEMANDE DE SUBVENTIONS.

5.3.1 Demande de subvention ADVB - Aide Départementale aux Villages et Bourgs (pour avis).

Michel DEMEURE, conseiller délégué à l'urbanisme et aux travaux, présente au conseil le dossier de réfection de l'Allée des Acacias (couche de roulement).

Le montant total des travaux est de 28 550 € H.T et le montant de la subvention demandée, dans le cadre de la subvention ADVB est de 50% soit 14 275€ HT.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers pour l'autoriser à faire cette demande de subvention et à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

5.3.2 Demande de subvention dans le cadre de la DETR (pour avis).

Michel DEMEURE, conseiller délégué à l'urbanisme et aux travaux, présente au conseil le dossier des travaux de la rue des Acacias pour refaire la bande de roulement mais aussi l'éclairage public et l'évacuation des eaux de pluie qui nécessite la pose de bordures.

Le montant total des travaux est de 54 010 € H.T et le montant de la subvention demandée, dans le cadre de la subvention DETR est de 30% soit 16 203€ HT.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers pour l'autoriser à faire cette demande de subvention et à signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6 Délégation finance et administration

6.1 CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE 26-35EME (POUR AVIS).

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus pour la création à compter du 1er avril 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26/35ème.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, Indice majoré 366 du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6.2 DESIGNATION DE REFERENTS « APOSTILLE » (POUR AVIS).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi du 23 Mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice prévoit le transfert des procédures d'apostille et de légalisation de documents aux notaires, ainsi que leur légalisation. A compter du 1er mai 2025, la vérification des apostilles est donc confiée aux notaires. Pour préparer ce changement, les communes sont mises à contribution pour remplir la base de données au 15 Mars 2025.

Notre commune doit donc désigner des référents dont les coordonnées vont être transmises à l'Ordre des Notaires.

Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal les personnes suivantes :

- Stéphanie Dupont
- Christel Foucart
- Michel Demeure
- Jean Luc Lefebvre

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6.3 VENTE DES PARCELLES ZE 190 ET ZE 191 AU PROFIT D'UN PARTICULIER (POUR AVIS).

M. le Maire sollicite le conseil pour autoriser la vente des parcelles cadastrées sous les numéros ZF 190 et ZF 191 d'une superficie totale de 485 m².

Monsieur le Maire rappelle au conseil que ces deux parcelles sont majoritairement une butte qu'il était difficile voir impossible d'entretenir par les services municipaux. Ces deux parcelles ont été plantées et entretenues depuis 25 ans par M Karaniek.

Monsieur le Maire propose au conseil que cette vente, à Monsieur et Madame Karaniek soit consentie moyennant la somme de 5 000 € (cinq mille euros), les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer tout document afférent à cette vente et à retenir l'étude notariale de Maître Theret à Cysoing.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

La commune prolonge le
dispositif Cantine à 1€

6.4 PROLONGATION DU DISPOSITIF DE LA CANTINE A 1€ (POUR AVIS)

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que nous avons adhéré en 2020 puis prolongé en 2022, au dispositif de la cantine à 1€ qui vise à aider les familles socialement défavorisées.

Il rappelle que cette tarification présentée ci-dessous a été validée par le Conseil Municipal, en sa séance du 3 Octobre 2022 pour les familles résidents à WANNEHAIN.

La tarification à 1€ concerne les 4 premières tranches de Quotient Familial (QF) de nos tarifs qui en comptent 8.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour prolonger le dispositif au 1er janvier 2025 pour 3 années soit jusqu'au 31/12/2027 au profit des familles dont le QF est compris entre 0 et 673 soit les quatre premières tranches.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil.

13 février : Marche mensuelle organisée par PevMel asso

27 février : Marche mensuelle organisée par PevMel asso

28 février : Vente de produits locaux organisée par le Comptoir de la Pévèle

1^{er} mars : Exposition Playmobil organisée par l'APE
Repair Café à Bachy

7.2 LES ACTIVITES A VENIR.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir jusqu'au prochain conseil :

13 mars : Marche mensuelle organisée par PevMel asso

22 mars : Carnaval de l'APE

27 mars : Marche mensuelle organisée par PevMel asso

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Pas de décisions

9 Informations / Questions diverses

9.1 STATISTIQUES 2024 DE LA GENDARMERIE DE CYSOING SPECIFIQUES A WANNEHAIN

Monsieur le Maire présente les statistiques 2024 de la Gendarmerie de Cysoing relatives à notre village

9.2 ABANDON DU RECOURS EN APPEL DU RIVERAIN DE LA MEDIATHEQUE.

Monsieur le Maire informe les élus de l'abandon de la procédure en appel de la part de Monsieur TOULGOAT suite à la vente de sa maison. Par contre la commune maintient sa demande de remboursement au titre des frais d'avocat.

L'empiètement de la médiathèque sera régularisé avec le nouveau propriétaire

Prochain conseil municipal : jeudi 3 avril à 20h
La séance est levée à 21h45